



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg



26090866

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant

26 JUIN 2026

Greffe

Pour le greffier,

N° d'entreprise : 1033 402 762

Nom

(en entier) : LOMMAL

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : Rue de la Dolomie, 2 - 5580 ROCHEFORT

Objet de l'acte : Nomination

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2026

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1) Désignation de la SRL LOMMAL en qualité d'administrateur unique de la SRL LUMNA

L'assemblée générale extraordinaire vote favorablement la désignation de la SRL LOMMAL en qualité d'administrateur unique de la SRL LUMNA.

2) Désignation de la SRL LOMMAL en qualité d'administrateur unique de la SA BETON DE LA LOMME

L'assemblée générale extraordinaire vote favorablement la désignation de la SRL LOMMAL en qualité d'administrateur unique de la SRL LUMNA.

3) Désignation du représentant permanent pour LOMMAL

L'assemblée décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Jean-Marc LESSIRE en qualité de représentant permanent de la SRL LOMMAL.

4) Désignation du représentant permanent suppléant LOMMAL

L'assemblée décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Daniel DUBOIS en qualité de représentant permanent suppléant de la SRL LOMMAL.

Le représentant permanent suppléant pourra remplacer le représentant permanent principal en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Hugues Simon, avocat mandate J. Jordens SRL / Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente assemblée en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2026 - Annexes du Moniteur belge